

Métiers de l'électricité & de ses environnements connectés

MÉTIER

Le technicien intervient dans les secteurs d'activités du bâtiment (résidentiel, tertiaire, industriel), de l'industrie, de l'agriculture, des services et des infrastructures. Ses activités s'exercent dans la mise en oeuvre et l'intervention sur les installations électriques et sur les réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique.

Profil

- Admission en seconde : à l'issue de la classe de 3^e ou après un CAP.
- Admission en première : être titulaire d'un BEP dans la spécialité en cohérence avec le bac préparé ou après un CAP, réorientation après une 1^{re} générale ou technologique.
- Admission en terminale : être titulaire d'un diplôme de même niveau ou supérieur.
- Être âgé(e) de 15 à 29 ans révolus*
- Être de nationalité française, ressortissant de l'Union Européenne ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

*Pour les + de 30 ans, possibilité de se former en contrat de professionnalisation : nous consulter.

Programme au CFA

- 50% du temps en entreprise, 50% du temps en CFA.
- 675 heures de formation au CFA/an.
- Pour le contrat de professionnalisation, nous consulter.

Matières générales

- > Français
- > Économie Gestion
- > Mathématiques, Physique
- > Histoire Géographie, Éducation Civique
- > Éducation Physique et Sportive
- > Prévention Santé Environnement
- > Anglais
- > Arts Appliqués
- > EACP (Éducation Aux Choix Professionnels)

Matières techniques

- > Génie électrique
- > Électricité théorique
- > Automatismes
- > Schéma électrique
- > Atelier cablage : bâtiment, tertiaire et industriel
- > Atelier machine
- > Courant faible

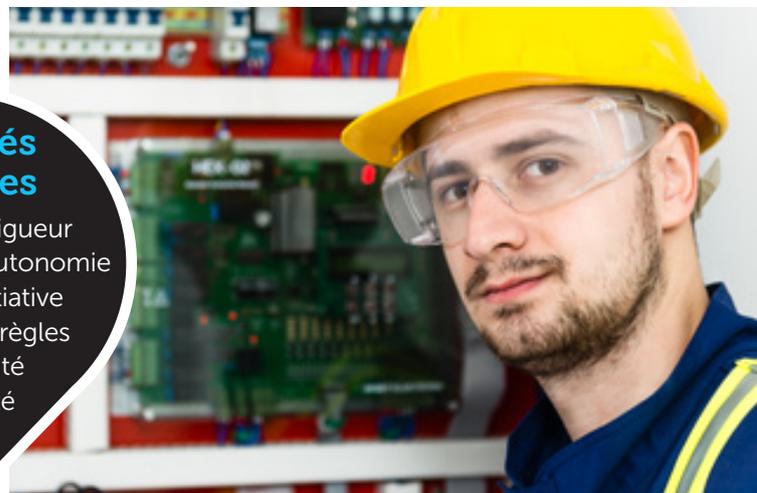
Qualités requises

Méthode - Rigueur
Polyvalence - Autonomie
Sens de l'initiative
Respect des règles de sécurité
Créativité

Pédagogie de l'alternance / suivi des apprentis : Collaboration CFA / Entreprise (visites, réunions, partage des expériences...)

Secteurs concernés

Dans la plupart des entreprises de production industrielle ou tertiaire, le technicien peut travailler sur le chantier, l'atelier ou dans un service de maintenance.



Compétences et missions

- Réaliser des installations domestiques, tertiaires et industrielles.
- Mettre en service et effectuer la maintenance préventive et corrective des ouvrages.
- Mettre en oeuvre les réseaux VDI (Voix, Données, Images).
- Maintenir en état de fonctionnement les équipements et installations électriques.

Poursuite d'études et débouchés

- BTS Électrotechnique
- BTS Maintenance Industrielle
- BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques
- BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique

Exemple de métiers

- > Électricien(ne)
- > Électrotechnicien(ne)
- > Artisan électricien(ne)
- > Installateur(trice) électricien(ne)
- > Installateur(trice) domotique
- > Technicien(ne) câbleur(se) réseau informatique
- > Technicien(ne) de maintenance
- > Technicien(ne) de dépannage...

À noter

L'admission définitive sera soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage (ou de professionnalisation) avec une entreprise.